



Service de renseignements criminels Nouveau-Brunswick
Rapport public de 2005 sur le crime organisé et les crimes graves au Nouveau-Brunswick

Les renseignements figurant dans ce rapport ont été vérifiés au moyen de sources ouvertes et d'information communiquée par les services d'application de la loi du Nouveau-Brunswick. Ce rapport vise à sensibiliser davantage les gens aux répercussions du crime organisé dans la province.

Le SRCNB reconnaît la participation et le travail exceptionnels du milieu de l'application de la loi, du gouvernement, des secteurs privés et du public, qui ont fourni des renseignements pertinents afin de contribuer à la réalisation du présent rapport.

Acheminer les questions sur cette publication au :

Directeur, Service de renseignements criminels Nouveau-Brunswick
1445, rue Regent
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Z8
(506) 452-2455 ou 1 800 361-6622

Cette publication est également accessible aux adresses Internet suivantes :

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/nb>

<http://www.gnb.ca>

**Les recherches effectuées pour ce rapport ont pris fin le 1^{er} juin 2005
et sont fondées sur l'information disponible jusqu'à cette date.**

**Message du président du SRCNB,
le Chef Al Bodechon**

Au nom du comité exécutif du Service de renseignements criminels Nouveau-Brunswick, je suis heureux de présenter le rapport public de 2005. Le rapport de cette année s'est beaucoup amélioré, tant dans les détails que dans sa présentation.

Le SRCNB est un partenariat entre membres de services d'application de la loi. Il permet à nos partenaires de s'unir pour recueillir, partager et analyser de l'information, et d'élaborer des stratégies pour déceler, réduire et prévenir les activités du crime organisé et les crimes graves. Nos partenaires bénéficient régulièrement de cette coopération efficace en matière de services du renseignement. Le présent rapport jette un pont vers les autres intervenants publics de la collectivité; il nous donne l'occasion de faire connaître au public la nature et l'envergure de la menace que font planer le crime organisé et les auteurs de crimes graves au Nouveau-Brunswick, sans discuter des détails confidentiels de nature opérationnelle. En sensibilisant le public, les partenaires du SRCNB seront plus en mesure de travailler de concert avec les milieux d'affaires et de l'enseignement, ainsi qu'avec le grand public, pour atteindre nos objectifs communs en matière de sécurité publique. Et c'est en engageant toutes nos ressources communautaires que nous réussirons le mieux à enrayer et à prévenir le crime.

De plus, ce qui est tout aussi important, le rapport de 2005 donne l'occasion de souligner la participation inestimable des partenaires du SRCNB, ainsi que l'excellent travail du personnel du Service proprement dit. Bravo!

**Message du directeur du SRCNB,
Louis Lefebvre**

Le Service de renseignements criminels Nouveau-Brunswick (SRCNB) est heureux de publier le rapport public de 2005 sur le crime organisé et d'autres crimes graves au Nouveau-Brunswick.

Au cours de la dernière année, les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux d'application de la loi au Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, ont continué de conjuguer leurs efforts et leurs ressources afin de mieux déceler, prévenir et enrayer le crime dans la province. Le Bureau provincial du SRCNB continue d'assister ces organismes à recueillir, évaluer, analyser et diffuser les renseignements sur la criminalité, de préparer des évaluations stratégiques des menaces et d'aider la police par une analyse tactique et la sélection de cibles. Au cours des douze derniers mois, cet effort collectif a permis de déceler et d'intercepter les activités illicites de plusieurs individus et groupes au Nouveau-Brunswick et ailleurs.

Le Rapport public du SRCNB vise à donner un aperçu des activités du crime organisé et des autres crimes graves perpétrés au Nouveau-Brunswick, en vue de sensibiliser davantage le public à cette réalité.

Les services d'application de la loi, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le SRCNB sont déterminés à continuer de miser sur leurs ressources afin de faire du Nouveau-Brunswick un endroit où on peut vivre en sécurité.

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS NOUVEAU-BRUNSWICK

À propos du SRCNB

Le SRCNB est l'un des neuf bureaux provinciaux du Service canadien de renseignements criminels (SCRC). Établi en 1978 et situé à Fredericton (Nouveau-Brunswick), il appuie l'application de la loi en recueillant, en analysant et en diffusant des renseignements sur les activités criminelles.

Le SRCNB se veut un centre d'excellence provincial en matière de partage et de production de renseignements criminels voué à aider les organismes d'application de la loi à déceler, à prévenir et à enrayer les activités criminelles organisées ou qui ont une incidence importante sur la qualité de vie des Néo-Brunswickois et à informer les citoyens et les décideurs.

Font partie du SRCNB les services fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux de police, ainsi que les organismes et ministères chargés d'appliquer les lois fédérales et provinciales. Le Service est dirigé par un comité exécutif représentant les milieux d'application de la loi et le ministère de la Sécurité publique. Le comité fixe les objectifs du Service et approuve les priorités en matière de renseignements provinciaux, ainsi que la surveillance et l'étude des nouvelles situations liées au crime organisé et à d'autres crimes graves. Le personnel du Bureau provincial se compose d'agents de police et d'employés civils ainsi que d'agents détachés par les organismes participants. Le Bureau est financé dans le cadre d'un accord conclu entre les services fédéraux, provinciaux et municipaux d'application de la loi et est administré par l'entremise de la GRC.

Le crime organisé

On croit généralement, à tort, que le crime organisé ne touche que des grandes villes canadiennes comme Montréal, Toronto et Vancouver, mais certains groupes ont également des racines dans les collectivités de toute la province. Ceux du Nouveau-Brunswick, souvent plus discrets que la mafia italienne ou la pègre russe illustrées à la télévision ou dans les films, sont néanmoins implantés dans de nombreuses localités et s'occupent activement du trafic de drogues, de vols, de contrebande, de crimes informatiques ainsi que de plusieurs autres activités illégales exposées dans le présent rapport.

Les activités criminelles sont fréquemment liées à des bandes organisées et ne sont donc plus des actes isolés. Qu'il s'agisse de mettre en gage des objets volés pour payer l'achat de drogue produite et fournie en contrebande et par trafic par de tels groupes, ou d'utiliser une identité fautive ou volée afin de frauder les banques et les sociétés de carte de crédit, le crime organisé a de toute façon des effets sur les particuliers. Les organisations criminelles existent pour fournir des biens et services qui ne sont pas accessibles par le biais de moyens légaux.

Les groupes de criminels organisés sont motivés par le profit. S'ils peuvent gagner de l'argent en commettant un crime, ils tenteront de le faire. Leur décision se fonde sur les éléments suivants : rentabilité, risque, occasion et capacité nécessaire pour commettre le crime. Si un groupe échoue dans sa tentative, un autre est prêt à prendre sa place. Le crime organisé a tendance à s'adapter aux circonstances et à l'environnement.

Les groupes criminels de la province s'associent souvent à d'autres pour étendre l'envergure de leurs activités illicites. Cette collaboration se maintient tant qu'elle est mutuellement avantageuse. Même si quelques groupes ne s'occupent que d'un secteur d'activité criminelle, la plupart s'adonnent à plusieurs opérations illicites visant divers produits.

Les profits du crime organisé sont réinvestis pour développer davantage les activités criminelles, par exemple pour l'achat d'équipement hydroponique, de fournitures et de technologie améliorée. Les profits sont également souvent investis dans des entreprises légitimes ou dans l'acquisition de biens personnels pour tenter de blanchir les revenus de la criminalité.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Sommaire	1
2.	Le crime cybernétique	3
3.	Les drogues	6
4.	Le crime économique	9
5.	L'activité des gangs	12
6.	Les crimes liés aux véhicules automobiles	14
7.	Les bandes de motards criminalisées	17
8.	Le crime organisé dans les aéroports, les ports maritimes et les zones frontalières terrestres .	19
9.	Les crimes contre les personnes	22
10.	Conclusion	25
11.	Formulaire d'évaluation	26
12.	Bibliographie	27

SOMMAIRE

Le Rapport public de 2005 sur le crime organisé et les crimes graves présente un aperçu des tendances à cet égard et prévoit quels seront les effets de chaque type de crime organisé sur le Nouveau-Brunswick au cours de la prochaine année. Il vise à sensibiliser les gens au crime organisé et aux activités criminelles ainsi entreprises dans la province.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, on a porté une attention accrue aux crimes liés aux véhicules à moteur au Nouveau-Brunswick. Bien qu'ils ne soient pas aussi répandus que dans les provinces voisines, de nombreux crimes liés aux véhicules à moteur ont été perpétrés à des degrés divers au Nouveau-Brunswick et, par conséquent, ce type de crime demeure préoccupant pour les organismes d'application de la loi de la province. On estime qu'à l'échelle nationale un véhicule volé sur cinq n'est jamais récupéré, ce qui indique la présence du crime organisé.

Les ports maritimes, terrestres et aériens du Nouveau-Brunswick demeurent vulnérables aux activités criminelles organisées et susceptibles d'être infiltrés par les groupes qui s'y adonnent. Les activités criminelles qui se déroulent dans les ports se résument au passage et au trafic de personnes, de drogues et d'argent, ainsi qu'à la circulation illégale d'alcool, de tabac, de véhicules et d'armes à feu.

Les bandes de motards criminalisées (BMC) du Nouveau-Brunswick élargissent leur influence dans la Région de l'Atlantique. Elles resserrent plus que jamais leurs liens avec des gangs puissants, c'est-à-dire les Hells Angels. Les entreprises légitimes associées aux Hells Angels ont réussi à s'étendre jusqu'au Nouveau-Brunswick, apportant avec elles une foule de possibilités d'expansion. La fraternité est aujourd'hui davantage axée sur les affaires que sur les motos, ce qui rend parfois cette sous-culture encore plus impitoyable. C'est sur le volet illicite de cette culture que la police doit garder l'œil.

Les crimes tels que les agressions (y compris les agressions sexuelles), le vol (y compris le vol à main armée) et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants sont éprouvants pour les ressources destinées à l'application de la loi. On est témoin, à des degrés divers, d'une utilisation croissante d'aiguilles et de pistolets lors des vols à main armée. Le crime organisé se livre à l'exploitation sexuelle des femmes par le biais de la prostitution, des agences d'escorte, des salons de massage, des maisons closes et des bars de danseuses. Au Nouveau-Brunswick, les infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants les plus fréquemment sous enquête sont associées à la possession de pornographie juvénile accédée et diffusée par Internet.

Les drogues illégales constituent l'entreprise la plus lucrative dans laquelle les criminels ou les criminels organisés sont impliqués. La marijuana, en particulier les installations de culture, est en hausse au Nouveau-Brunswick. Le détournement de médicaments (médicaments d'ordonnance obtenus illégalement), c'est-à-dire par le biais d'introductions par effraction, de vols, d'accumulation d'ordonnances multiples, de falsification d'ordonnances, etc., demeure très en demande dans la province. Des indices laissent entrevoir que les drogues chimiques constitueront un facteur que la police devra aborder plus régulièrement dans un avenir rapproché.

L'évolution de la technologie fournit de nouveaux outils et de nouvelles occasions pour commettre des crimes comme la fraude, le vol d'identité et l'exploitation sexuelle des enfants. Des développements importants dans les fraudes commises par le truchement de la technologie comprennent notamment le recours à des réseaux de zombies aux fins d'extorsion et la pratique du « hameçonnage ». La cyberintimidation est répandue au Nouveau-Brunswick, généralement chez les jeunes. Il est difficile de déterminer l'étendue de l'implication des groupes du crime organisé dans ce domaine, car le crime cybernétique est international et généralement anonyme et peu signalé.

Les établissements correctionnels fédéraux situés au Nouveau-Brunswick hébergent des membres ou des associés du crime organisé, c'est-à-dire des gangs autochtones, des BMC et des groupes du crime organisé de souche italienne. Les membres des gangs de prison de notre province demeurent actifs dans le commerce de la drogue. Les établissements correctionnels servent souvent de base à l'établissement d'un réseau criminel.

Les gangs de rue ne sont pas très répandus au Nouveau-Brunswick, mais il y a des groupes dans la province qui pourraient en prendre la forme. Les membres de ces groupes exercent des activités criminelles telles que des agressions, des agressions armées, de l'intimidation, des vols par effraction, des cambriolages et du trafic de drogues.

L'étendue du crime économique demeure inquiétante pour la police du Nouveau-Brunswick. Les Néo-Brunswickois ont été victimes de plusieurs types de fraude en 2004 (guichets automatiques, faux chèques, cartes de crédit, assurances, fraude postale, lettres nigérianes, opérations pyramidales, télémarketing frauduleux et escroquerie au sein d'entreprises). Ces incidents, dont la portée est vaste en raison des réseaux de communication internationaux, sont facilités par les progrès constants de la technologie.

LE CRIME CYBERNÉTIQUE

Faits saillants

- ▶ **L'évolution de la technologie, bénéfique pour la société, fournit également des outils et des occasions aux criminels et aux groupes du crime organisé pour commettre des délits.**
- ▶ **Les développements importants dans la fraude commise par le truchement de la technologie comprennent le recours à des réseaux de zombies aux fins d'extorsion et la pratique du « hameçonnage ».**
- ▶ **La cyberintimidation est répandue au Nouveau-Brunswick, généralement chez les jeunes.**
- ▶ **En 2004, 155 Néo-Brunswickois ont été victimes de vol d'identité dont les pertes totales se sont élevées à plus de 140 000 \$.**

Crime cybernétique :

Le crime cybernétique fait référence à l'emploi d'ordinateurs, d'espace et de technologie cybernétiques pour commettre un délit.

Types de crimes cybernétiques :

Vol d'identité :

Le vol d'identité implique la collecte non autorisée et l'utilisation frauduleuse de renseignements personnels sur une autre personne.

Virus :

Un virus consiste à distribuer un programme dans le but de corrompre un autre programme informatique.

Furnell, S. Cybercrime: Vandalizing the Information Society, 2002.

Piratage :

Le piratage se décrit comme l'accès non autorisé à un système informatique, habituellement par l'utilisation d'installations de communication.

Furnell, S. Cybercrime: Vandalizing the Information Society, 2002.

Robot :

Un robot est une application qui automatise un processus. Seuls les robots qui ont été conçus avec malveillance constituent un type de crime cybernétique.

Réseau de zombies :

Un réseau de zombies est un ensemble d'ordinateurs infectés.

Hameçonnage :

Le hameçonnage, ou l'usurpation de marque, se définit comme l'utilisation de courriels et de sites Web frauduleux conçus pour berner les destinataires et les amener à divulguer des renseignements personnels de nature financière.

Cyberintimidation :

La cyberintimidation fait référence à l'emploi de technologies d'information et de communication afin de contrarier ou d'intimider les autres.

Sauf indication contraire, les définitions sont fournies par le Groupe de la criminalité technologique de la Région de l'Atlantique et le SCRC.

Vue d'ensemble de la province

Tout au long de l'année 2004, les Néo-Brunswickois ont continué d'être victimes de délits cybernétiques alors que des criminels inventifs recherchaient de nouveaux moyens d'exploiter la technologie afin de faire prospérer leurs entreprises illicites. La venue d'une nouvelle technologie facilement accessible et utilisée par les Néo-Brunswickois rend la population plus vulnérable au crime cybernétique. Cela permet également aux criminels d'élargir la portée de leurs activités.

Il est difficile de déterminer le degré d'implication des groupes de criminels organisés dans le crime cybernétique. Les répercussions financières sur le Nouveau-Brunswick sont, elles aussi, difficiles à établir, car le crime cybernétique s'étend à l'échelle internationale et demeure rarement signalé ou passe même inaperçu.

Le crime cybernétique vise principalement le profit. Les ordinateurs peuvent servir à commettre un crime tel que la fraude, le vol d'identité et la pornographie juvénile (veuillez consulter ces sections pour plus de détails) ou les crimes peuvent être de nature informatique comme les virus et le piratage.

La fraude technologique ne fait pas que nuire aux consommateurs : elle diminue aussi leur confiance envers le commerce électronique légitime et Internet. Les réseaux de zombies destinés à l'extorsion et le « hameçonnage » sont au nombre des développements importants dans ce domaine.

On peut concevoir des attaques de réseaux de zombies dans le but de faire de l'extorsion, de dissimuler la source d'opérations de diffusion massive de pourriels et de faire le trafic de pornographie juvénile. Une nouvelle tendance qui se dessine dans l'univers du crime cybernétique consiste à recourir à ces réseaux afin de soutirer de l'argent à des victimes, c'est-à-dire à des personnes morales. Les victimes des extorsions de ce genre sont généralement choisies au hasard parmi des établissements financiers et des sites de jeu en ligne. Les Néo-Brunswickois sont principalement susceptibles de devenir des participants involontaires à une attaque d'un réseau de zombies puisque notre province compte une bonne concentration de clients qui jouissent d'un accès haute vitesse et d'une importante largeur de bande (la quantité d'information qui peut être transmise dans une période de temps fixe). Les clients qui ont un accès Internet haute vitesse sont portés à naviguer davantage, à télécharger davantage, à faire plus d'activités en ligne et, par conséquent, à être plus vulnérables à l'exploitation de leur ordinateur.

Le hameçonnage connaît une hausse attribuable, en partie, à l'utilisation d'Internet pour faire des transactions bancaires personnelles. La plupart du temps, les opérations de hameçonnage engendrent des crimes financiers plus élaborés. En 2004, la fraude la plus courante par Internet signalée au Nouveau-Brunswick comportait du « hameçonnage ». On soupçonne les groupes du crime organisé de l'Europe de l'Est d'être les principaux coupables de ce type d'arnaque.

Une escroquerie qui a toutes les allures du hameçonnage consiste en l'exploitation de certains services téléphoniques par Internet. Dans ces manœuvres, les criminels font appel à cette technologie pour donner l'impression qu'ils appellent d'une banque ou d'un autre établissement financier et finissent par convaincre les consommateurs de divulguer des renseignements personnels de nature financière.

Il existe de nombreux types de fraude par Internet comme les ventes aux enchères et au détail, les occasions d'affaires ou les offres de « travail à domicile », les fraudes à la carte de crédit, les stratagèmes de divorce, les faux diplômes et certificats, le vol d'identité, l'escroquerie à la lettre « nigériane » ou à la lettre préalable, etc.

Cyberintimidation

Les organismes d'application de la loi de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ont reçu des plaintes de cyberintimidation généralement au sein des jeunes. Bien que la plupart des jeunes emploient les technologies de communication telles que les courriels, le téléphone cellulaire, la messagerie instantanée et les sites Web dans le but d'avoir des interactions positives, les auteurs de tactiques d'intimidation peuvent exploiter ces technologies afin de harceler et d'intimider les autres. Un exemple notable est le jeune de Miramich accusé d'avoir proféré une menace de mort lors d'une conversation sur Internet.¹

Vol d'identité

Le vol d'identité est décrit comme l'un des crimes qui se répandent le plus en Amérique du Nord. Il peut constituer un moyen de faciliter des crimes tels que le terrorisme, le passage et le trafic de personnes ou la contrebande de drogues. En 2004, 155 Néo-Brunswickois ont été victimes de vol d'identité et ils ont subi des pertes totales supérieures à 140 000 \$.² La plupart des criminels se servaient de l'identité volée pour vider des comptes bancaires et se procurer frauduleusement des cartes de crédit. On soupçonne que le crime organisé au Nouveau-Brunswick utilise le vol d'identité pour commettre d'autres activités criminelles, et peut-être même, pour éviter la détection et les poursuites.

Les méthodes employées par les voleurs d'identité dans le but d'obtenir des renseignements personnels se classent en deux grandes catégories : les méthodes physiques et les méthodes électroniques. Les méthodes physiques comprennent le vol du courrier ainsi que le cambriolage des résidences et des espaces personnels. Les méthodes électroniques englobent le mauvais usage de données personnelles dans les transactions commerciales, le vol au moyen de courriels hameçons, la mystification (des courriels mystificateurs, c'est-à-dire des courriels qui semblent appartenir à des entreprises légitimes comme des établissements financiers ou des sites de vente aux enchères en ligne) et les scénarios conçus dans le but de soutirer des informations confidentielles (des appels mystificateurs de personnes qui prétendent faire partie d'établissements ou d'entreprises légitimes) et le vol de bases de données d'une entreprise ou du gouvernement.³

Les Canadiens donnent, à leur insu, des renseignements confidentiels sur eux-mêmes qui peuvent mener à un vol d'identité. Les personnes qui ont une bonne cote de crédit ou qui sont susceptibles d'avoir un bon crédit semblent constituer la plus importante population visée. Les personnes morales, les établissements financiers et les petites entreprises peuvent également devenir des cibles pour le vol d'identité. Souvent, les victimes mettent des semaines ou des mois avant de se rendre compte qu'elles ont été abusées, ce qui complique le suivi de la police.

Perspectives

- ▶ Les individus qui s'adonnent au crime cybernétique continueront à rechercher des victimes potentielles tant que les poursuites et les sanctions ne seront pas suffisamment sévères pour avoir un effet réellement dissuasif. Les personnes morales seront de plus en plus ciblées.
- ▶ Le vol d'identité demeurera un moyen pour commettre d'autres crimes. Il aidera les criminels à se protéger des poursuites.
- ▶ Les organismes d'application de la loi continueront à collaborer ensemble et à bénéficier d'une formation afin d'élaborer des stratégies en vue des enquêtes et des poursuites visant les délinquants, afin de combattre ce problème mondial.

Conseils

pour enrayer le crime cybernétique

IDENTIFIEZ-LE.

- ▶ Soyez prudent lorsque vous présentez des renseignements personnels sur des sites Web, au téléphone, par la poste ou par Internet.
- ▶ Les parents doivent être au courant des activités en ligne de leurs enfants.

SIGNALEZ-LE.

- ▶ Signalez toute activité suspecte au service de police de votre localité.

ENRAYEZ-LE.

- ▶ Gardez votre système d'exploitation, c.-à-d. Microsoft Windows, à jour.
- ▶ Armez votre ordinateur d'un antivirus, de filtres de logiciels espions et de courriels ainsi que d'un coupe-feu.
- ▶ Ne téléchargez PAS de programmes de sources inconnues.
- ▶ N'ouvrez PAS de courriels suspects. Quittez les sites douteux.
- ▶ Ne cliquez PAS sur une pièce jointe à un courriel (même si elle provient d'une source fiable), à moins que vous ne l'attendiez.
- ▶ Suivez vos transactions financières.
- ▶ En tant que parent, surveillez les activités en ligne de vos enfants.

Conseils donnés par le Groupe de la criminalité technologique de la Région de l'Atlantique et PhoneBusters.

LES DROGUES

Faits saillants

- ▶ **La culture de la marijuana a augmenté considérablement au Nouveau-Brunswick au cours de la dernière année.**
- ▶ **L'Oxycotin (oxycodone) et le Dilaudid (hydromorphe) demeurent les médicaments d'ordonnance les plus recherchés aux fins de détournement dans la province.**

Vue d'ensemble de la province

Les produits du cannabis, c'est-à-dire la marijuana, le haschich et l'huile de haschich, sont les drogues les plus consommées au monde et donc les plus sujettes au trafic. Par conséquent, les drogues les plus populaires au Nouveau-Brunswick sont les produits du cannabis, c'est-à-dire la marijuana, le haschich et l'huile de haschich. Vient ensuite la cocaïne, suivie de l'ecstasy, puis de l'Oxycontin et du Dilaudid, qui sont des stupéfiants (synthétiques) employés aux fins de diversion. Les signalements quant à l'héroïne sont très sporadiques. On ne croit pas qu'elle pose un problème important pour notre province.

La production de marijuana s'est accrue au cours des deux dernières années au Nouveau-Brunswick. En 2003, la police a saisi 334 installations de culture illégales pour un total de 32 232 plants. En 2004, la police a fait des descentes dans 437 installations de culture illégales et a saisi 37 405 plants en tout.⁴ Cela indique une augmentation d'environ 24 p. 100 uniquement des sites de culture ciblés durant une très courte période de temps. De plus, on estime, sans exagérer, que chaque plant devrait rapporter pour un millier de dollars de produits, ce qui place l'industrie de la culture, à elle seule, dans les dizaines de millions de dollars chaque année pour cette province.

On pense que de nombreuses installations de culture de la marijuana sont faites au nom du crime organisé. Cela semble être davantage la règle que l'exception. Par exemple, en 2003, dans la région de Saint-Jacques, au Nouveau-Brunswick, on a découvert une culture de quelque 10 000 plants d'une valeur de plus de 10 millions de dollars dans la rue. Cette culture est un exemple d'une production d'un groupe du crime organisé de l'extérieur de la province surveillée par un intermédiaire.

Un autre exemple de la présence du crime organisé (de souche asiatique) est celui des Vietnamiens qui se serviraient parfois d'habitations luxueuses pour dissimuler des cultures intérieures de marijuana. Les initiatives policières dirigées vers ces producteurs de marijuana se sont traduites par 21 mandats de perquisition, qui ont abouti à 17 arrestations au Nouveau-Brunswick et à 7 arrestations à Hamilton, en Ontario. On a saisi, en tout, pour 16 millions de dollars de marijuana ainsi que 80 000 \$ en argent comptant.

Les cultures intérieures ont généralement des effets dévastateurs sur les habitations. Le climat ou l'environnement requis pour assurer une croissance optimale des plants de marijuana produit habituellement des taux d'humidité extrêmement élevés. Cette situation aura tôt fait de détériorer n'importe quelle résidence. Une formation auprès des intervenants de l'industrie de l'immobilier est impérative. L'acquisition de demeures par des particuliers suspects devrait être reconnue et signalée à la police.

On se sert également des habitations pour en faire des laboratoires de production de drogues. Le processus, que l'on appelle « laboratoire d'extraction », consiste à extraire une substance, « l'huile de cannabis », des feuilles. Si l'endroit n'est pas adéquatement aéré, les vapeurs gazeuses ainsi produites risquent fort de provoquer une explosion.⁵ C'est ce qui s'est produit récemment à Saint Gabriel, au N.-B. Ce processus a fait exploser une résidence qui servait de laboratoire d'extraction.

Un autre avantage des installations de culture intérieures est la capacité de produire des superplantes, la tendance de l'heure. Ces plantes de marijuana sont plus volumineuses que les plants traditionnels. Leur rendement de trois fois supérieur en augmente considérablement la valeur. C'est ce qu'a récemment saisi la police à Miramich ainsi que dans d'autres régions. Certains de ces plants sont des clones de superplantes de la Colombie-Britannique.

Dangers associés aux installations de culture intérieures et extérieures

- ▶ Il peut y avoir des pièges dangereux.
- ▶ Elles sont normalement protégées par un gardien qui peut être armé.
- ▶ Le processus employé pour les installations de culture intérieures augmente le risque d'explosion.
- ▶ Les installations de culture intérieures accroissent le danger d'incendie et d'électrocution.
- ▶ Le processus employé pour les installations de culture intérieures crée des moisissures dangereuses.

La valeur totale de toute culture illégale est telle que les propriétaires installeront des pièges que l'on appelle parfois des « souricières » (un dispositif composé d'une planche de bois et de quelques pièces de métal qui, lorsqu'il est déclenché, fait détoner une cartouche à plomb) afin de tenir à l'écart les voleurs et les concurrents potentiels. Ces pièges peuvent comporter un danger important pour les policiers qui mènent leurs enquêtes ou pour les personnes qui ne se méfient pas.

Il est évident qu'avec le nombre croissant d'installations de culture illégales signalées, des victimes innocentes seront touchées. Une étude effectuée récemment sur les installations de culture illégales de l'Ontario a révélé que de plus en plus d'enfants habitent dans des logements utilisés pour des installations de ce genre. Selon cette étude, on estime que de 995 à 10 000 enfants ont pu habiter un logement de culture de 2000 à 2003. Cette hypothèse est alarmante, car des dangers comme les produits chimiques, les moisissures, les risques d'électrocution et d'incendie sont autant de facteurs que l'on retrouve à ces endroits.⁶

Comment repérer une opération de culture de marijuana intérieure :

On emploie généralement de grandes habitations dont l'extérieur est souvent mal entretenu. Les individus qui surveillent la maison ou qui montent la garde font des visites sporadiques à des heures indues. On y entre habituellement par le garage. Ces installations nécessitent également de grands ventilateurs, des lumières, des contenants en plastique pour les plants et de la terre. Les fenêtres sont généralement recouvertes. Les installations hydroélectriques sont parfois piratées. On installe des événements ou des ventilateurs supplémentaires afin de maintenir la qualité de l'air. Il s'y dégage une odeur distinctive de mouffette.

Compte tenu de l'augmentation de la culture du cannabis dans notre pays, une stratégie antidrogue renouvelée du fédéral a déterminé la nécessité de lutter contre ce crime et de prévoir de l'argent afin de composer avec cette tendance. On a établi un programme quinquennal qui prévoit la formation d'unités appelées équipes de coordination de la lutte contre la marijuana (ECLM) d'un bout à l'autre du pays. Le programme en est à sa troisième année d'existence et le Nouveau-Brunswick s'est enrichi d'une ECLM cette année.

Enfin, une nouvelle herbe du Mexique, la Salvia ou « Salvia Divinorum », également connue sous le nom de « sauge divinatoire », a fait son apparition au Canada et au Nouveau-Brunswick. Les consommateurs « occidentaux » la fument le plus souvent. Les feuilles séchées de la sauge sont facilement accessibles dans les commerces. La fumée, qui est irritante, peut présenter les mêmes risques pour la santé que celle de la cigarette, c'est-à-dire le cancer, la bronchite, l'emphysème ainsi que les maladies du cœur et des vaisseaux sanguins.

À notre connaissance, aucune étude toxicologique de ce composé n'a été réalisée chez les humains. Il est vrai que les Mazatèques utilisent cette plante depuis très longtemps et qu'elle ne semble pas leur avoir causé de problèmes, mais lorsqu'on emploie le composé à l'état pur, on peut facilement consommer une dose des centaines de fois supérieure à ce que les Mazatèques ont pu connaître. La majorité des personnes qui ont expérimenté avec le composant salvinatorin A ne songent pas à répéter l'expérience un jour. La Salvia ne figure pas encore dans les annexes de la LRCIDAS.

On s'attend à une hausse de la consommation de médicaments chimiques au Nouveau-Brunswick. La méthamphétamine ou la meth, comme on l'appelle, devrait, une fois de plus, s'avérer problématique pour les forces de l'ordre. Compte tenu de son faible coût initial et de son énorme marge bénéficiaire, on s'attend à un accroissement de la production afin de répondre à la demande. Les tendances sociétales laissent fortement entendre que la meth sera encore très populaire. L'ecstasy est à la hausse depuis les cinq dernières années, ce qui attire l'attention sur la demande constante pour des drogues synthétiques.

Perspectives

- ▶ Selon nos indications, des laboratoires de production de méthamphétamine (meth) ou de drogues chimiques se pointent à l'horizon.
- ▶ Les installations illégales de culture de marijuana vont continuer d'augmenter.
- ▶ Le crime organisé jouera un rôle encore plus important dans le commerce de la drogue au Nouveau-Brunswick.

CONSEILS

pour aborder les installations de culture

- ▶ Signalez les comportements ou les incidents suspects à la police.
- ▶ La police doit partager l'information avec les intervenants possibles c.-à-d. les agences immobilières, les banques, les sociétés hydroélectriques et les sociétés d'assurance.
- ▶ Il faut éduquer les intervenants du système judiciaire à propos des installations de culture afin que les sentences soient à la hauteur de la gravité des crimes.

LE CRIME ÉCONOMIQUE

Faits saillants

- ▶ **Ce sont les billets de 20 et de 50 dollars qui sont le plus souvent contrefaits.**
- ▶ **On continue de frauder les Néo-Brunswickois par le biais de lettres de l’Afrique de l’Ouest également connues sous le nom de « lettres nigérianes ».**
- ▶ **L’ampleur du crime économique demeure préoccupante pour les forces de l’ordre du Nouveau-Brunswick.**

Vue d’ensemble de la province

L’impression de faux billets est l’un des plus anciens crimes de l’histoire. Aujourd’hui, la technologie informatique et les appareils de photographie et d’impression modernes ont rendu la production de faux billets relativement facile.

En 2003, le taux national de contrefaçon a augmenté de 72 p. 100. Les services d’application de la loi du Nouveau-Brunswick remarquent, eux aussi, un accroissement important. Cette situation peut être attribuée à la hausse des signalements encouragés par le biais d’une campagne d’information lancée par la Banque du Canada il y a deux ans. Les groupes criminels de la province produisent de faux billets, mais la majeure partie de ces billets sont contrefaits par des groupes de criminels organisés de l’extérieur de la province et régulièrement passés ici. Des particuliers ont déjà réussi à contrefaire les nouveaux billets qui sont munis des dispositifs de sécurité supplémentaires. Cette tendance se poursuivra et sera observée au Nouveau-Brunswick.

Les dénominations les plus souvent contrefaites sont les billets de 20 et de 50 dollars, suivis par les billets de 10 et de 100 dollars. Les organismes du Nouveau-Brunswick ont signalé plus de 1 220 faux billets passés en 2004. Ces faux billets étaient d’une valeur totale de plus de 36 000 \$, ce qui place le Nouveau-Brunswick au deuxième rang des provinces les plus touchées du Canada atlantique, derrière la Nouvelle-Écosse.

Les organismes d’application de la loi continuent de déclarer une forte incidence de fraudes. Les chiffres les plus récents de Statistique Canada (2003) font état d’un taux d’augmentation de 6,9 p. 100 après plusieurs années de décroissance. En 2004, les Néo-Brunswickois ont été victimes des types de fraude suivants : guichets automatiques; faux chèques; cartes de crédit; assurances; fraude postale; lettres nigérianes; opérations pyramidales; télémarketing et escroqueries au sein d’entreprises. Ces incidents, dont la portée est vaste en raison des réseaux de communication internationaux, sont facilités par les progrès constants de la technologie.

Les individus qui commettent ce type de crime ne doivent pas nécessairement être physiquement présents dans la province. Les Néo-Brunswickois sont fréquemment victimes d’activités frauduleuses perpétrées par des individus et des groupes qui sont situés dans d’autres régions du Canada, souvent au Québec. On a établi un lien confirmé entre le crime organisé et une vague de transactions frauduleuses effectuées à des guichets automatiques par des individus qui font partie d’un groupe organisé roumain (souche de l’Europe de l’Est) qui se sont déplacés dans les Maritimes.

Les Néo-Brunswickois, en particulier les aînés et les personnes défavorisées sur le plan financier, sont vulnérables aux escroqueries destinées à faire beaucoup d’argent rapidement et facilement, à la manière des arnaques pyramidales. On a été témoin, dans la province, de fraudes réalisées avec des chèques du gouvernement du Canada et on s’est procuré de la marchandise à l’aide de cartes de crédit frauduleuses que l’on a fait expédier outre-mer.

Les criminels sont plus ou moins impliqués dans le blanchiment d’argent. Ils blanchissent les produits tirés de leurs activités criminelles par le biais de l’économie légitime en se procurant des biens, des propriétés, des entreprises, en contractant des hypothèques et en effectuant d’autres transactions financières. Dès qu’ils s’installent au Nouveau-

Brunswick, les groupes criminels qui proviennent d'autres régions du Canada se servent des établissements financiers et des bureaux de change pour envoyer de l'argent à leurs associés.

L'étendue du crime économique demeure préoccupante pour les forces de l'ordre en ce que les fraudes et les stratagèmes de blanchiment d'argent vont au-delà des frontières municipales, provinciale, voire même nationales. Ces crimes mettent à l'épreuve la signification et la mise en application des services de police intégrés.

Dans le cas des cartes de crédit, les biens obtenus sont souvent hors de portée lorsque la fraude est décelée. L'ampleur de certaines de ces fraudes est problématique pour les services de police. La technologie permet aux coupables de se faire plus discrets et de devenir invisibles et, souvent, inatteignables pour les services d'application de la loi. La gêne et le risque de perdre encore plus d'autonomie peuvent rendre les aînés réticents à signaler les fraudes et se traduire par une sous-déclaration.

Les Néo-Brunswickois continueront d'être touchés par plusieurs types de fraudes dans un avenir prévisible. L'acquisition de produits, surtout d'articles haut de gamme, comme des ordinateurs, des périphériques et des logiciels, à l'aide de cartes de crédits frauduleuses est un domaine qui exigera une attention continue. Les technologies employées pour commettre des crimes, telles que les lecteurs de cartes aux guichets automatiques, demeureront problématiques puisque les cartes sont très répandues, ce qui crée une complaisance spontanée.

PhoneBusters, un organisme voué au signalement des fraudes administré par la Police provinciale de l'Ontario en collaboration avec la GRC, indique que les fraudes liées au télémarketing ont été importantes au Nouveau-Brunswick. On a tenté 250 fraudes par télémarketing et dénombré 68 victimes pour une perte déclarée de plus de 41 000 \$. 419 résidences ou entreprises ont reçu des lettres frauduleuses de l'Afrique de l'Ouest. De ce nombre, 15 destinataires se sont fait prendre, ce qui s'est traduit par une perte de plus de 117 446 \$ pour les victimes.

Les lettres frauduleuses de l'Afrique de l'Ouest sont un fléau, tant au Nouveau-Brunswick qu'à l'échelle nationale. Au mois d'avril 2005, 27 victimes ont perdu en tout 1 227 235,41 \$. Au premier trimestre de l'année 2005, on a recensé 64 victimes dont les pertes totales se chiffraient à plus de 6 601 670,66 \$. Ce dernier chiffre dépasse déjà largement la barre des cinq millions de dollars perdus par l'ensemble des citoyens canadiens en 2004. Si seulement les Canadiens pouvaient adhérer au dicton le plus fondamental : « Si ça semble trop beau pour être vrai, ça l'est probablement ».

Avis public :

Le 18 mai 2005

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick a prorogé l'ordonnance qui restreint les activités de Portus Alternative Asset Management Inc. (Portus) ainsi que de son propriétaire et administrateur délégué, Boaz Manor. La société ontarienne Portus, qui est inscrite au Nouveau-Brunswick, a été mise sous séquestre en mars. Le syndic a référé l'enquête sur les activités de Portus à la GRC.

La meilleure défense contre la fraude de tout genre est de reconnaître qu'elle se produit. Toute personne qui a accès à Internet devrait consulter le site Web de PhoneBusters à l'adresse www.phonebusters.com ou communiquer sans frais avec l'organisme : **1 888 495-8501**.

Perspectives

- ▶ La contrefaçon se poursuivra au Nouveau-Brunswick.
- ▶ Les Néo-Brunswickois continueront d'être touchés par plusieurs types de fraudes dans un avenir prévisible, c'est-à-dire les lettres frauduleuses de l'Afrique de l'Ouest, la contrefaçon, etc.

Conseils

pour se protéger contre la fraude

- ▶ Si c'est trop beau pour être **vrai**, ça **l'est** probablement.
- ▶ Soyez prudent lorsque vous donnez des renseignements personnels sur des sites Web, au téléphone, par la poste ou même, par Internet.
- ▶ N'envoyez jamais d'argent comptant afin de vous assurer de gagner un concours.
- ▶ Demandez aux représentants des entreprises de s'identifier. (Toute personne légalement employée par une entreprise possédera son propre moyen d'identification.)
- ▶ Protégez toujours vos mots de passe et vos NIP.
- ▶ Signalez toute activité suspecte à la police sans tarder.

DRAFT

L'ACTIVITÉ DES GANGS

Faits saillants

- ▶ **Les groupes œuvrant au Nouveau-Brunswick ont le potentiel nécessaire pour devenir des gangs de rue.**
- ▶ **Les gangs de prison exercent une grande influence dans les établissements correctionnels fédéraux du Nouveau-Brunswick.**

Vue d'ensemble de la province

Gangs de rue

Les gangs de rue ne sont pas un phénomène que l'on observe au Nouveau-Brunswick. Par contre, il y a différents groupes dans la province qui sont susceptibles d'être étiquetés comme tels. Quelques groupes ont vu le jour dans la province pendant l'année qui vient de s'écouler. Les membres de ces groupes s'adonnent à des activités criminelles telles que des agressions, des agressions armées, de l'intimidation, des introductions par effraction, des vols qualifiés et le trafic de drogues. Ces groupes s'efforcent présentement de s'établir. La rivalité et l'autoprotection semblent constituer leurs raisons d'être. On continue de les surveiller au cas où ils afficheraient des caractéristiques de leur statut de gang de rue. Les groupes de criminels organisés font souvent appel aux gangs de rue pour exécuter leur sale travail. En procédant ainsi, ces groupes peuvent agir dans l'ombre et se protéger contre la police.

Même s'ils préfèrent traditionnellement les centres urbains comme Vancouver, Toronto et Montréal, les gangs de rue sont aujourd'hui de plus en plus présents dans les petites villes et les régions rurales. Ils se constituent pour plusieurs raisons, dont les suivantes : désaccord culturels; satisfaction de l'amour-propre; racisme; absence de surveillance parentale et aspects socio-économiques. Certaines des caractéristiques requises pour l'apparition des gangs de rue se trouvent au Nouveau-Brunswick.

Ces bandes utilisent couramment la violence comme les menaces, l'intimidation, l'usage d'armes, les fusillades au volant d'une voiture et les meurtres pour exercer un contrôle sur leurs membres, protéger le gang et son territoire, et commettre des crimes. Par leurs activités très violentes, les gangs de rue représentent une grave menace pour la société. Leur tendance à perpétuer ces activités est manifeste dans tout le Canada,⁷ de sorte que les responsables de l'application de la loi continueront à surveiller l'apparition de gangs de rue au Nouveau-Brunswick.

Gangs de prison

À l'intérieur des établissements correctionnels fédéraux et provinciaux, certains membres incarcérés de gang de rue s'occupent de recruter d'autres membres et exercent des activités criminelles à l'intérieur du pénitencier tout en influençant l'activité de leur gang en dehors des murs. Certains tentent même d'intimider à la fois des policiers et des agents de correction.

Au dernier dénombrement, on a déterminé que plus de 8 p. 100 de la population carcérale à l'échelle nationale était associée à des membres de gangs qui étaient derrière les barreaux.⁸ Les membres de gangs incarcérés rivalisent afin de prendre le contrôle de la sous-culture carcérale, entre autres pour le commerce de la drogue. Parfois, les groupes coopèrent les uns avec les autres et forment des alliances. Les prisons servent souvent de base pour la constitution d'un réseau. Dans les établissements correctionnels fédéraux situés au Nouveau-Brunswick, les gangs sont liés à une multitude d'actes criminels commis à l'interne, notamment le trafic de drogue, les menaces, l'intimidation et des agressions. Ils peuvent aussi parfois influencer des activités criminelles se produisant à l'extérieur des murs. Les services d'application de la loi continueront à surveiller les éventuelles relations entre les membres des gangs de prison qui maintiennent leur statut de membres de gang après leur libération.

À l'heure actuelle, les établissements correctionnels fédéraux du Nouveau-Brunswick abritent des individus qui font partie ou qui sont associés à des gangs particuliers comme les gangs autochtones, les BMC et le crime organisé de souche italienne. Comme les prisons servent souvent de base pour la constitution d'un réseau, on reconnaît et on surveille les alliances possibles de prisonniers locaux du Nouveau-Brunswick avec ces individus afin d'élargir leur portée.

Les visites sont un autre problème que l'on garde à l'œil. Les visites donnent souvent aux détenus l'occasion de faire le trafic illégal notamment de l'argent, de la drogue et des articles de contrebande à l'intérieur de la prison.

Divers

Il vaut également la peine de souligner l'arrestation d'un jeune de 14 ans pour avoir poignardé une femme âgée au Québec. Ce cas est représentatif d'un problème que la police de Montréal voit de plus en plus, soit le recrutement d'enfants, parfois âgés d'à peine neuf ans, par des gangs de rue de Montréal.⁹

On s'aperçoit, dans plusieurs districts du Nouveau-Brunswick, que des criminels plus âgés font appel à des jeunes de moins de 18 ans pour commettre des crimes. Le jeune écope d'une sentence moins sévère s'il se fait prendre et le criminel plus âgé ne risque pas d'être poursuivi. On croit que cette tendance se poursuivra, mais le développement des gangs de rue qui affichent un comportement criminel motivé par le gang est incertain.

Perspectives

- ▶ Les services d'application de la loi vont continuer de surveiller l'évolution des groupes (y compris les gangs de prison et les gangs de rue potentiels) qui exercent des activités au Nouveau-Brunswick.
- ▶ Les gangs de criminels vont poursuivre leurs activités dans nos pénitenciers. Les membres seront de plus en plus nombreux et diversifiés tandis que les forces de l'ordre continueront à cibler et à démanteler des entités criminelles organisées à l'extérieur des murs.
- ▶ Les prisons demeureront à la base de la constitution de réseaux. Les membres incarcérés de gangs et de groupes du crime organisé vont continuer de forger des alliances stratégiques ou fonctionnelles.

LES CRIMES LIÉS AUX VÉHICULES À MOTEUR

Faits saillants

- ▶ **Les groupes du crime organisé continuent à se servir des crimes liés aux véhicules à moteur comme d'un moyen de réaliser des profits afin de financer d'autres activités criminelles.**
- ▶ **En 2004, les groupes de criminels organisés ont continué à exploiter le système d'immatriculation au Nouveau-Brunswick.**

Vue d'ensemble de la province

Crimes liés aux véhicules à moteur :

Les crimes liés aux véhicules à moteur ne s'arrêtent pas aux vols de véhicules. Ils englobent tous les éléments des actes criminels que l'on peut perpétrer à l'aide d'un véhicule ou des pièces d'identité d'un véhicule.

Au nombre de ces crimes figurent :

- ▶ Le vol aux fins de transport ou de « balade dans une voiture volée »
- ▶ Le vol pour commettre un autre crime
- ▶ L'exportation d'un véhicule volé
- ▶ La fraude à l'assurance
- ▶ L'évasion fiscale
- ▶ La modification de l'identité d'un véhicule (clonage, transfert du numéro d'identification)
- ▶ Le démantèlement d'un véhicule afin d'en récupérer les pièces (ateliers de cannibalisation)
- ▶ La reconstruction d'un véhicule avec des pièces volées
- ▶ La fausse immatriculation

Les tendances qui se dessinaient au Nouveau-Brunswick en 2003 à l'égard des crimes liés aux véhicules à moteur se sont poursuivies tout au long de l'année 2004. Forts des avantages que leur procurent les délits de ce genre, les criminels ont pu réaliser des profits par le biais d'une panoplie de méthodes.

Les criminels considèrent que les délits de ce genre sont faciles à commettre et très rentables, qu'il y a peu d'application de la loi, de pénalités, de risques et de violence et que la demande est très forte. Pour toutes ces raisons, de nombreux groupes de criminels organisés sont impliqués dans un aspect ou dans un autre et on récupère de moins en moins de véhicules. Le problème prend des proportions internationales.

Les crimes liés aux véhicules à moteur observés au Nouveau-Brunswick comprennent le vol en guise de moyen de transport (notamment pour commettre d'autres délits), les modifications, le clonage, le changement du numéro d'identification du véhicule (sur le véhicule et sur les papiers), la fraude et l'exportation.

Dans le nord de la province, on a signalé plusieurs cas de fausse immatriculation de véhicules volés par le biais des bureaux de Services Nouveau-Brunswick. Compte tenu de sa proximité avec le Québec, et avec Montréal, la ville qui détient le taux le plus élevé de véhicules non récupérés au Canada, le Nouveau-Brunswick est

vulnérable aux activités des criminels des provinces avoisinantes.

En avril 2004, Services Nouveau-Brunswick et le service de police de Miramichi ont contribué au démantèlement d'un réseau de véhicules volés du Québec. Les représentants du bureau de Services Nouveau-Brunswick de Miramichi ont communiqué avec le service de police de Miramichi afin de l'aviser de la présence d'individus suspects qui tentaient de passer des documents frauduleux. L'enquête qui s'en est suivie a permis de découvrir une opération compliquée du Québec qui avait des liens avec le nord du Nouveau-Brunswick et avec l'Ontario. Les suspects tentaient de « cloner » de nouveaux véhicules haut de gamme dans le but de les revendre au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario à une fraction de leur valeur. Deux individus ont été accusés et reconnus coupables. Le « clonage » d'un véhicule consiste à remplacer le numéro d'identification du nouveau véhicule par celui d'un véhicule similaire vendu aux États-Unis, puis à immatriculer le véhicule dans un nouvel endroit sous ce numéro d'identification.¹⁰

En novembre 2004, le service de police de Grand Falls et la GRC, de même que de nombreux agents de police, ont démantelé un important réseau de voleurs dans le nord-ouest de la province. On a procédé à l'arrestation de sept individus et effectué des fouilles à six endroits pendant la descente. Les fouilles étaient liées à une vague de vols de véhicules, d'introductions par effraction et autres vols qualifiés, qui remontait à l'année dernière. Les marchandises volées que l'on avait saisies allaient de véhicules, à des pièces et des identités, en passant par des appareils et des matériaux de construction (fenêtres, portes, plinthes, etc.) provenant des maisons.¹¹

Un sujet de New Denmark a été accusé et demeure en prison pour sa participation clé aux vols.¹²

En 2002, le Nouveau-Brunswick comptait environ 1 712 véhicules volés et un taux de récupération de 49,2 p. 100; en 2003, environ 1 813 véhicules ont été volés et le taux de récupération était de 60,8 p. 100 et en 2004, on a dénombré environ 2 330 véhicules volés et le taux de récupération est passé à 55 p. 100.¹³

Les fourgonnettes, les camionnettes et les VTT sont au nombre des véhicules les plus souvent volés. La demande pour l'équipement lourd, les remorques et les camions de transport demeure aussi très forte. Les véhicules hors route sont davantage volés pendant la saison où ils sont très en demande.

En règle générale, les groupes criminels sont souvent au courant des activités et de l'expertise des autres. Ils ont souvent besoin de ce savoir-faire, notamment la modification de véhicules, pour faciliter davantage leurs crimes. Les concessionnaires, les commerces et les encans, tant légitimes qu'illégitimes, servent à dissimuler, à commettre et à exploiter des crimes liés aux véhicules à moteur. Pour la plupart des groupes, ce type de crime n'est qu'une des nombreuses facettes de leurs activités criminelles.

Les crimes liés aux véhicules à moteur posent un énorme problème de sécurité publique. En plus des véhicules inadéquats en circulation qui ont été reconstruits à l'aide de pièces volées, ou des véhicules récupérés dont on a modifié l'identité, il y a les chauffards qui conduisent ces véhicules lors des vols. Les médias ont souligné ce problème l'an dernier à la suite d'un accident mortel malheureux survenu à Halifax. Un jeune homme de 16 ans a été accusé d'avoir conduit un véhicule volé qui a causé la mort d'une mère de trois enfants âgée de 52 ans. Quelques jours avant l'accident, ce même garçon avait plaidé coupable à trois accusations relativement à une poursuite à haute vitesse sur 50 km dans un véhicule volé.

Cet incident parmi tant d'autres démontre le problème de sécurité publique que posent les véhicules volés. Dans ce cas-ci, on a jugé que le crime était une infraction contre les biens prévue au Code criminel (comme le sont la plupart des vols de véhicules) et, par conséquent, la peine est toujours minime.

Le système judiciaire doit considérer que ce type d'infraction est plus qu'un simple crime contre les biens. Si l'article volé peut nuire au public, il devient alors capital d'évaluer ou d'imposer une pénalité adéquate et de dissuader les

CONSEILS

pour enrayer les crimes liés aux véhicules à moteur

- ▶ Équipez le véhicule d'un moyen de dissuasion tel que The Club ou l'installation d'un dispositif antivol.
- ▶ Stationnez dans des lieux bien éclairés.
- ▶ Ne laissez aucun objet de valeur dans le véhicule.
- ▶ Quand vous achetez un véhicule usagé (d'un particulier/encan/concessionnaire), vérifiez toujours les antécédents du véhicule.
- ▶ Lorsque vous stationnez un véhicule qui transporte un VTT/une motoneige, etc., stationnez-le d'une façon qui rendrait difficile un éventuel vol.
- ▶ Prenez en note votre numéro d'identification du véhicule (NIV) et observez s'il a été rayé ou falsifié.

N'oubliez pas : si vous voyez quelque chose de bizarre qui se passe près d'un véhicule, informez-en le service de police local pour qu'il puisse intervenir.

Ensemble, nous pouvons enrayer ce crime!

délinquants de se livrer à ce genre de crime. Les pertes importantes subies par les sociétés d'assurance découlent également de crimes liés aux véhicules à moteur et de réclamations frauduleuses ou de collisions maquillées.

Perspectives

- ▶ Avec les profits importants à réaliser et la preuve déjà établie d'activités dans la province, le Nouveau-Brunswick demeurera vulnérable aux crimes liés aux véhicules à moteur à des degrés divers et aux activités à l'extérieur de la province.
- ▶ Les bureaux de Services Nouveau-Brunswick continueront d'être ciblés par les groupes du crime organisé qui désirent immatriculer légalement un véhicule volé afin de le revendre à un acheteur peu méfiant ou à un acheteur qui désire profiter d'une aubaine tout en sachant qu'il s'agit d'un véhicule volé, mais immatriculé.
- ▶ Les nouvelles méthodes criminelles de plus en plus raffinées qui existent au Québec finiront par se répandre au Nouveau-Brunswick et aux provinces Atlantiques avoisinantes.

DRAFT

LES BANDES DE MOTARDS CRIMINALISÉES

Faits saillants

- ▶ **Les bandes de motards criminalisées continuent de s'affermir au Nouveau-Brunswick.**
- ▶ **On retrouve de plus en plus de membres et d'associés des bandes de motards criminalisées dans des entreprises légitimes.**

Vue d'ensemble de la province

Depuis près de soixante ans, les membres des bandes de motards criminalisées (BMC) ont représenté l'une des formes les plus apparentes du crime organisé qui existe dans le monde. Alors que d'autres réseaux criminels travaillent dans l'ombre, les motards ont toujours, pour la plupart, adopté une approche plus manifeste par rapport à une grande partie de leurs activités.

Les membres des BMC se tiennent généralement ensemble pour plusieurs raisons. Autrefois, ils étaient motivés par le pouvoir qui vient avec le nombre (avec la bande), par le plaisir de conduire leurs motos et de faire la fête et par la confrérie. Aujourd'hui, c'est davantage une question d'affaires.

Bien que certains des membres les plus aguerris adorent la grande route et conduire leur Harley, bon nombre de motards de la nouvelle génération ne s'intéressent qu'au profit et au pouvoir et sont prêts à faire n'importe quoi pour parvenir à leurs fins. De nos jours, la paternité est davantage axée sur le commerce que sur les motos, ce qui rend parfois cette sous-culture encore plus implacable. Même si on doit obligatoirement posséder une moto pour faire partie d'une bande, l'engin n'est, dans bien des cas, qu'un outil de plus pour parfaire son image et exercer ses activités commerciales.

Les bandes de motards et leurs membres s'adonnent depuis toujours à des activités illégales, sans égard à leur popularité. Les motards criminalisés, qui font partie de la culture de la drogue depuis des décennies, versent actuellement dans les installations de culture de marijuana. Les bandes de motards criminalisées se cachent souvent derrière les installations de ce genre, qu'elles soient intérieures ou extérieures.

Les liens entre les motards du Nouveau-Brunswick et des bandes de l'extérieur de la province, spécialement les Hells Angels, sont très évidents et ne peuvent être surestimés. Les Hells Angels comptent à peu près 230 chapitres dans 29 pays, ce qui en fait facilement la plus puissante bande de motards au monde. Quiconque a des liens avec eux doit faire les choses à leur façon. Même si les bandes de motards criminalisées qui existent au Nouveau-Brunswick sont les plus importantes des provinces de l'Atlantique, leur rôle demeure restreint dans l'ensemble du crime organisé comparativement à celui des Hells Angels.

Les motards ont beaucoup d'intérêts dans l'industrie du sexe. La grande majorité des travailleurs du sexe qui circulent au Nouveau-Brunswick et dans les provinces Atlantiques proviennent du Québec. L'industrie du sexe est une activité de base de longue date pour les bandes de motards criminalisées, notamment pour celles du Nouveau-Brunswick qui en profitent parfois.

Les membres des bandes de motards criminalisées :

- ▶ portent généralement des dossards pourvus de trois identificateurs distincts, c.-à-d. le haut du dossard (le nom de la bande), le logo du milieu (l'emblème de la bande) et la partie inférieure du dossard (le lieu géographique qu'ils représentent ou contrôlent). Ces dossards sont souvent appelés **COULEURS**. Les initiales MC (motorcycle club) font également partie de leurs couleurs.
- ▶ conduisent normalement des motos Harley Davidson.
- ▶ portent habituellement un dossard 1 % à l'avant de la veste.
- ▶ vivent généralement des produits du crime.
- ▶ ont généralement des voyages obligatoires (du point A au point B pour nouer des relations ou pour faire la fête) en tant que bande.

L'expansion des Hells Angels au Nouveau-Brunswick en ouvrant l'un de leurs points de vente Route 81 à Moncton prouve une fois de plus que l'aspect légitime du royaume des motards est également en croissance. Dans les commerces Route 81 (8 représente H, qui est la huitième lettre de l'alphabet et 1 représente A, qui se traduit par 81 ou HA ou Hells Angels), on vend des articles de promotion des Hells Angels, dont des t-shirts et des chandails qui illustrent parfois des slogans contre la police. Ces points de vente sont normalement exploités par des associés de la bande ou par des membres d'une bande subordonnée et leurs associés.

Perspectives

- ▶ Les bandes de motards criminalisées vont poursuivre leurs activités au Nouveau-Brunswick et peut-être même tenir une place plus importante dans l'ensemble des opérations criminelles de cette province.
- ▶ Les services d'application de la loi vont continuer à se concentrer sur les bandes de motards criminalisées et leurs activités criminelles.

Conseils

Quoi faire lorsqu'on croise un membre d'une bande de motards criminalisée :

- ▶ Lorsque vous circulez sur l'autoroute, si vous devez dépasser plusieurs membres d'une BMC, assurez-vous d'avoir suffisamment de jeu afin de les dépasser tous et de ne pas rester coincé au milieu du groupe.
- ▶ Les membres d'une BMC circulent habituellement à grande vitesse et il est préférable de vous ranger sur le bord de la route (l'acotement) temporairement pour les laisser passer, plutôt que d'essayer de rester devant eux.
- ▶ Si vous séjournez à un hôtel ou un motel et que des membres d'une BMC arrivent, gardez votre sang-froid, car il ne font, bien souvent, qu'y passer la nuit avant de reprendre la route.
- ▶ Les membres d'une BMC n'ont pas l'habitude de se disputer avec le premier venu s'ils n'ont rien contre lui.
- ▶ Signalez toujours les activités suspectes à la police.

DRAFT

LE CRIME ORGANISÉ DANS LES PORTS MARITIMES, LES AÉROPORTS ET LES ZONES FRONTALIÈRES TERRESTRES

Faits saillants

- ▶ **Tous les points d'entrée sont vulnérables au crime organisé, surtout par le biais de la contrebande de marchandise et de personnes.**
- ▶ **Le trafic de personnes, de drogues et d'argent à travers la frontière s'est accru en 2004.**
- ▶ **On s'est servi d'un port maritime de plus petite envergure situé dans le nord du Nouveau-Brunswick afin de faciliter une expédition de drogue très importante.**

Vue d'ensemble de la province

Comme à beaucoup d'endroits dans le monde, le Nouveau-Brunswick compte plusieurs points d'entrée qui facilitent la circulation de marchandises et de personnes. Que ce soit par voie terrestre, aérienne ou maritime, les entreprises criminelles ont tendance à mener leurs opérations à l'étranger et, par conséquent, il est essentiel de défendre nos points d'entrée à l'aide des meilleurs outils possible.

Le Nouveau-Brunswick possède plusieurs aéroports allant des plus petits, qui fonctionnent à l'occasion et dont le volume de trafic est limité, aux grands aéroports où circulent d'importantes quantités de passagers à l'intérieur du pays et à l'échelle nationale ainsi que de la marchandise par le biais de vols de fret et de messagerie. L'Aéroport international du Grand Moncton, qui offre des destinations et des vols variés, est la plaque tournante des vols à destination du Nouveau-Brunswick, auxquels s'ajoutent l'aéroport de Fredericton et celui de Saint John, qui sont également très actifs. Compte tenu du nombre considérable de vols hebdomadaires et de la circulation de grandes quantités de passagers entre une multitude de destinations, les organismes d'application de la loi demeurent tout à fait déterminés à surveiller les activités illicites dans les aéroports.

La frontière terrestre entre le Nouveau-Brunswick et les États-Unis s'étend sur environ 400 kilomètres. Cette frontière est ponctuée de 19 points d'entrée supervisés dont l'ampleur et les services varient. Le Nouveau-Brunswick abrite plusieurs points d'entrée terrestres très achalandés tels que St. Stephen, Woodstock, Edmundston, Claire et Centerville. Un nombre important de véhicules commerciaux circulent dans la province en raison de sa proximité avec les États-Unis et le Québec. Entre le mois d'avril 2004 et le mois de mars 2005, 6 320 746 passagers ou piétons et 289 992 véhicules commerciaux ont transigé dans les ports du Nouveau-Brunswick.¹⁴ Vu l'ampleur des déplacements par le biais des ports sur une longueur de 400 km parsemée de seulement 19 points d'entrée, les organismes d'application de la loi doivent patrouiller plusieurs endroits laissés sans supervision. Compte tenu de notre géographie complexe, des organismes spécialisés d'application de la loi doivent demeurer bien outillés à l'aide de technologies récentes et de ressources abondantes afin de diminuer les circulations illégales dans ces régions.

Les ports maritimes du Nouveau-Brunswick varient, comme les autres, sur le plan de la taille et des services. Depuis le 29 mars 2000, il y a deux ports au Nouveau-Brunswick, celui de Saint John et celui de Belledune, qui font partie des administrations portuaires canadiennes et qui se classent donc au même rang que les ports de Halifax, de Vancouver et de Montréal.

Le port de Saint John reçoit des expéditions quotidiennes de fret divers comme de la cargaison en vrac, du charbon, de la cargaison conteneurisée et des marchandises diverses, comme de l'acier. L'expansion de ses capacités d'expédition comprend maintenant des visites par des navires de croisière entre l'est des États-Unis et le Canada. Il y a également un port manutentionnaire d'automobiles actif pour le déplacement des produits de Daimler Chrysler à l'étranger.

Chaque année, le port traite en moyenne 25 millions de tonnes métriques de fret.¹⁵

Dans le nord du Nouveau-Brunswick, le port de Belledune est le point d'ancrage de la croissance économique de cette région où on traite des expéditions de fret varié allant de minéraux concentrés, soit du zinc, du plomb et du

cuivre, au charbon, pour la centrale énergétique du Nouveau-Brunswick. Même s'il est plus petit que le port de Saint John, il propose des destinations internationales et mérite donc que l'on garde l'œil ouvert sur les activités illicites possibles.

La côte atlantique s'étend sur 32 000 kilomètres, dont 2 306 kilomètres bordent le Nouveau-Brunswick. Mis à part les principaux ports maritimes, il y a donc une certaine quantité de petits ports, de villages de pêcheurs, de passages et d'anses isolés propices à d'innombrables activités criminelles par voie maritime.

De par leurs multiples facettes, les ports sont un élément essentiel au succès de plusieurs groupes de criminels organisés. S'il est en mesure de fonctionner à une échelle internationale, cela signifie que le groupe peut réaliser des profits plus importants grâce à ses contacts plus nombreux et à un vaste éventail d'occasions d'affaires. C'est pour cette raison que les groupes du crime organisé tentent de faire circuler quotidiennement des articles de contrebande aux quatre coins de la planète, y compris au Nouveau-Brunswick. Il faut donc reconnaître nos vulnérabilités à l'égard des activités criminelles et parvenir à les vaincre.

Points d'entrée par voie terrestre

Les criminels ne font pas que traverser eux-mêmes les frontières, ils font également la contrebande de personnes, de la drogue, de l'argent, du tabac, de l'alcool et des armes à feu. Ce trafic se fait à l'aide de différents modes de transport.

En 2004, des criminels ont manifestement ciblé le Nouveau-Brunswick afin de passer des personnes, de l'argent et de la drogue à la frontière, et cette tendance se poursuit en 2005. On a appréhendé aux États-Unis sept ressortissants du Moyen-Orient qui venaient de traverser la frontière dans les bois à proximité de Woodstock. On a saisi plus de 600 000 \$ en argent américain près de la frontière qui sépare le Maine du Nouveau-Brunswick entre les mois d'octobre et de décembre 2004. Des organismes d'application de la loi voués à la sécurité frontalière ont également saisi 308 lb de marijuana destinées aux États-Unis le long de cette même frontière.

Des équipes intégrées de la police des frontières situées le long de la frontière entre le Nouveau-Brunswick et les États-Unis (ainsi que dans l'ensemble du Canada) formées de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), de la GRC, de la Customs and Border Protection Agency des États-Unis, des services de citoyenneté et d'immigration américains ainsi que de la Drug Enforcement Agency sont d'une importance cruciale au maintien de la sécurité frontalière axée sur la lutte contre le crime organisé et les menaces à la sécurité nationale.

Par voie aérienne

Les activités criminelles qui ont lieu dans les aéroports du Nouveau-Brunswick se résument généralement au trafic de drogue en petites quantités, que ce soit par des individus qui agissent seuls ou à titre de passeurs d'articles de contrebande à l'intérieur du pays. On fait également circuler des articles de contrebande par le biais de vols de fret ou de courrier.

Vu la quantité de saisies que l'on y effectue à l'échelle nationale, les aéroports du Nouveau-Brunswick demeurent tout aussi vulnérables à ce genre de crime que les autres aéroports de l'ensemble du pays. Les saisies d'une valeur totale de 34 millions de dollars réalisées dans deux aéroports du Québec entre les mois de janvier et de mars 2005 en sont un exemple notable.

Par voie maritime

Le port maritime de Belledune a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des médias en 2004 lorsqu'une équipe d'organismes d'application de la loi a saisi au port de Belledune 52 kilogrammes de cocaïne d'une valeur approximative de 6,5 à 15 millions de dollars à bord du M/V Konavle, un navire qui transportait du charbon en provenance de Maracaibo, au Venezuela. Ce fut la première saisie d'un chargement parasite du genre effectuée au port de Belledune et ce ne devrait pas être la dernière.

Une autre saisie intéressante à noter est celle qui a eu lieu, en Colombie cette fois, juste avant celle de Belledune. Le M/V Pelijesec, un navire-jumeau du M/V Konavle, transportait un chargement parasite contenant 134 kilogrammes de cocaïne doté du même marquage que la marchandise saisie au port de Belledune. Le prochain port prévu après le départ de la Colombie était Belledune. Il vaut la peine de souligner le court délai de six semaines entre les deux saisies.

Des mesures de sécurité accrues dans les ports avoisinants de plus grande taille peuvent avoir contribué à déplacer les activités des groupes du crime organisé vers d'autres endroits. Ces saisies ont mis en évidence la vulnérabilité d'un petit port situé dans le nord du Nouveau-Brunswick, engendrée par ses services internationaux. Les criminels élargissent leurs opérations à l'extérieur des ports d'envergure en espérant diminuer le nombre de détections et profiter des régions isolées.

Étant donné sa taille et ses services, le port de Saint John est souvent la scène d'activités criminelles de toutes sortes. Vu qu'il s'agit du plus grand port maritime du Nouveau-Brunswick, qui compte de nombreux employés et qui est accessible par une foule de navires, différents types de fret et d'équipage en provenance de pays étrangers, on ne peut que prédire qu'il demeurera vulnérable aux activités criminelles. Avec la mise en place prochaine d'un nouveau terminal à la fine pointe de la technologie pour les navires de croisière, Saint John accueillera de plus en plus de passagers et de membres d'équipages de navires de croisière. Cela constituera une considération importante pour les organismes d'application de la loi qui patrouilleront le port. Les nouvelles mesures de sécurité qui sont mises en œuvre au port de Saint John s'attarderont à assurer la sécurité de zones particulières du port auxquelles seules les personnes qui auront les niveaux d'habilitation appropriés auront accès.

Perspectives

- ▶ Les groupes du crime organisé tenteront sans arrêt d'exploiter les ports du Nouveau-Brunswick.
- ▶ Les couloirs de navigation internationaux du port de Belledune demeureront vulnérables au crime organisé.
- ▶ On continuera à faire la contrebande de la drogue dans les aéroports du Nouveau-Brunswick.
- ▶ On persistera à tenter d'entrer clandestinement au Canada aux points frontaliers terrestres du Nouveau-Brunswick.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES

Faits saillants

- ▶ **Le Nouveau-Brunswick se classe constamment parmi les quatre provinces où le taux d'infractions sexuelles déclarées par la police est le plus élevé.**
- ▶ **Le taux de crimes violents, en particulier d'agressions, est à la hausse au Nouveau-Brunswick, alors qu'il est à la baisse à l'échelle nationale.**
- ▶ **Le crime organisé se livre à l'exploitation sexuelle des femmes par le biais de la prostitution, d'agences d'escorte, de salons de massage, de maisons closes et de bars de danseuses.**
- ▶ **Au Nouveau-Brunswick, les infractions relatives à l'exploitation sexuelle des enfants les plus souvent visées par une enquête concernent l'exploitation d'enfants en ligne, surtout la possession de pornographie juvénile distribuée par Internet.**

On dénombre une série de crimes graves, qui constituent une priorité pour les services d'application de la loi, mais qui ne sont pas de nature organisée. Ces crimes, que ce soit des agressions (y compris des agressions sexuelles), des vols (y compris des vols à main armée) ou l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, sont onéreux pour les ressources destinées à l'application de la loi.

Depuis de nombreuses années, le Nouveau-Brunswick se maintient parmi les quatre provinces où les taux d'infractions sexuelles déclarées par la police sont les plus élevés. Cette situation est particulièrement remarquable en raison de la très forte augmentation des agressions sexuelles en 2002 et en 2003. Saint John s'est également classée au quatrième rang des régions métropolitaines canadiennes.⁶

Le vol qualifié (y compris le vol à main armée)

Le taux de crimes avec violence, y compris les agressions, augmente au Nouveau-Brunswick, alors qu'il baisse à l'échelle nationale. Après avoir diminué en 2003, le vol qualifié serait à la hausse selon les déclarations de la police, surtout le vol à main armée. On constate un emploi accru d'aiguilles et de pistolets dans les vols à main armée. L'augmentation des agressions et des crimes violents découle d'une combinaison de facteurs environnementaux (conditions sociales, éducation) ainsi que des effets de la dépendance aux drogues synthétiques. Moncton est également devenue un milieu plus instable alors que les groupes impliqués dans le commerce de la drogue se disputent le pouvoir; la hausse du taux de crimes avec violence à Moncton représente une part très importante de l'augmentation provinciale recensée par Statistique Canada.

Pendant l'été 2003, le Centre de toxicomanie et de santé mentale a publié un sondage dans lequel on a relevé que depuis le début des années 90, les jeunes considèrent de moins en moins que la consommation de drogues présente des risques (à l'exception de l'ecstasy, grâce à une campagne d'information percutante). De manière générale, c'est la consommation de drogues synthétiques qui connaît la plus forte croissance au pays, et des rapports préliminaires isolés soutiennent le concept selon lequel les drogues synthétiques sont de moins en moins chères et de plus en plus populaires.

L'exploitation sexuelle des femmes

L'exploitation sexuelle des femmes est de plus en plus alarmante au Nouveau-Brunswick. Sur le plan international, de multiples groupes du crime organisé se livrent à l'exploitation sexuelle des femmes par le biais de la prostitution, des agences d'escorte, des salons de massage, des maisons closes et des bars de danseuses. Montréal est un bon exemple de la présence du crime organisé dans l'industrie du sexe. Comme on fait souvent le trafic des prostituées d'une ville à l'autre afin de réaliser des profits, le Nouveau-Brunswick est vulnérable aux activités de ce genre. Les criminels locaux peuvent s'y adonner afin de faire des profits et d'exercer un contrôle sur le commerce du sexe, ou bien le crime organisé de l'extérieur du Nouveau-Brunswick peut cibler la province afin d'y brasser des affaires et d'y

attirer des victimes. Les consommateurs de drogues de la province exercent souvent une autre activité criminelle afin de se procurer de la drogue.

Les **types** d'incidents impliquant l'exploitation sexuelle des enfants sont :

- ▶ la **possession, la fabrication et la distribution de pornographie juvénile** (images d'agressions d'enfants)
- ▶ **les activités consistant à attirer les enfants par la ruse** (les entraîner à la débauche, les persuader de s'y adonner ou contribuer à organiser une telle rencontre)
- ▶ la **prostitution juvénile** (solliciter, fournir ou soutenir comme proxénète un enfant de moins de 18 ans)
- ▶ le **tourisme sexuel** (voyager à l'étranger pour avoir des relations sexuelles avec un enfant)

Ressources :

- ▶ Équipe de lutte contre l'exploitation des enfants sur Internet de la division 1 de la GRC
- ▶ Cyberaide.ca

L'exploitation sexuelle des enfants

L'exploitation sexuelle des enfants est un problème mondial qui victimise une partie vulnérable de la société. Les participants à ces crimes recherchent une gratification personnelle. Malheureusement, les sites Internet offrent de plus en plus de la pornographie juvénile contre rémunération, ce qui pourrait intensifier l'usage des enfants comme commodités sexuelles.

Le projet « Snowball », une enquête nationale sur la pornographie juvénile par Internet, a permis d'identifier plus de 2 000 suspects au Canada, dont plus de 50 au Nouveau-Brunswick.¹⁷ Ce projet a donné lieu à la formation d'équipes de lutte contre l'exploitation des enfants sur Internet dans plusieurs provinces, y compris au Nouveau-Brunswick. Ces équipes s'occupent des enquêtes et des poursuites judiciaires des personnes qui se livrent à l'exploitation sexuelle des enfants. Parmi les autres initiatives importantes entreprises dans l'ensemble du Canada afin d'aider à combattre l'exploitation des enfants en ligne, on note la création du forum de la Coalition canadienne contre l'exploitation des enfants sur Internet (CCCEI) et la mise sur pied du Système d'analyse contre la pornographie juvénile, une base de données informatisée nationale. Plusieurs forces policières d'un bout à l'autre du Canada, dont celles du Nouveau-Brunswick, ont adopté ce système afin d'aider à combattre l'exploitation des enfants en ligne dans le monde. Au Nouveau-Brunswick, les infractions relatives à l'exploitation

sexuelle des enfants les plus souvent visées par une enquête concernent la possession de pornographie juvénile accédée et distribuée par Internet.

Malheureusement, la pornographie juvénile est facilement disponible par le biais des services en ligne. L'essor de la technologie, surtout Internet et les dispositifs de stockage de données informatiques, offre des outils commodes aux criminels dans ce domaine. Grâce aux services en ligne, les prédateurs peuvent chercher de jeunes victimes potentielles, communiquer avec elles et correspondre avec d'autres personnes partageant les mêmes intérêts et comportements. Toutes ces activités peuvent demeurer anonymes, ce qui réduit le risque d'identification. Les dispositifs de stockage de données informatiques permettent aux délinquants de structurer leurs collections d'images et de renseignements, c'est-à-dire la liste de victimes potentielles. Des dispositifs comme les clés de mémoire USG (« jump drive » ou « thumb drive ») permettent de sauvegarder des milliers d'images et sont faciles à dissimuler ou à éliminer. De plus, on peut crypter ou dissimuler dans d'autres images les photos ou les fichiers (la stéganographie) afin de les stocker ou de les transmettre et empêcher ainsi leur détection par la police. Les réseaux de zombies (groupements d'ordinateurs infectés) peuvent également servir à distribuer ou à conserver de la pornographie. Pendant ce temps, le propriétaire de l'ordinateur n'est pas conscient de ce qui se produit. (Réseaux de zombies - voir Le crime cybernétique). Des technologies comme les caméras numériques et les images webcam, ainsi que les téléphones photographiques, permettent aux prédateurs de transférer, de manipuler, voire de créer des images de pornographie juvénile.

Les criminels fonctionnent souvent en autonomie, mais on reconnaît la possibilité que le crime organisé soit impliqué. La vente de pornographie juvénile est très lucrative. À preuve, 100 000 sites Web de pornographie juvénile génèrent 2,5 milliards de dollars. La majeure partie de la pornographie juvénile sur Internet provient de la Russie et de l'Asie du Sud-Est¹⁸; le crime organisé de l'Europe de l'Est y est de plus en plus présent. Le crime organisé canadien fait ses premiers pas dans l'industrie lucrative de la pornographie juvénile. Les autorités canadiennes commencent à déceler

des tendances similaires à celles notamment de l'Italie et du Japon, où le crime organisé s'est faufilé dans la distribution et la production de pornographie juvénile.¹⁹

Environ le tiers des activités qui consistent à attirer les enfants par la ruse au Canada impliquent des Américains qui vont à la pêche sur Internet à la recherche de proies sexuelles. L'âge requis pour consentir au Canada, qui est fixé à 14 ans, se situe sous l'âge moyen de 16 ans établi dans la plupart des pays.²⁰ Les lois canadiennes à l'égard du jeune âge pour consentir pourrait faire de notre pays une destination touristique de choix pour l'exploitation des enfants. Un exemple probant est celui d'un homme de 38 ans, de la Pennsylvanie, qui a été accusé à Moncton, Nouveau-Brunswick, en avril 2004, d'avoir agressé sexuellement et entraîné une enfant par le biais d'Internet. On a fini par retirer les accusations parce que la fille avait 14 ans - l'âge requis pour consentir au Canada.²¹

Conseils

pour enrayer l'exploitation des enfants en ligne

RECONNAISSEZ-LE.

- ▶ Les parents doivent être au courant des activités en ligne de leurs enfants.
- ▶ Usez de prudence si votre enfant fait appel à des caméras Web ou à des groupes de discussion.

SIGNELEZ-LE.

- ▶ Dénoncez toute activité suspecte à votre service de police local ou à Cyberaide.ca, un service national de signalement par Internet.

ENRAYEZ-LE.

- ▶ En tant que parent, surveillez de près les activités de vos enfants en ligne, c.-à-d. le temps passé sur Internet, les genres de sites Web visités et utilisés.
- ▶ Enseignez à vos enfants ce qu'on entend par se faire exploiter.

Conseils fournis par l'Équipe de lutte contre l'exploitation des enfants sur Internet de la Division J de la GRC et Cyberaide.ca.

Perspectives

- ▶ Les criminels qui se livrent à l'exploitation sexuelle continueront de rechercher des victimes potentielles jusqu'à ce que les poursuites et les peines deviennent assez importantes pour avoir un effet dissuasif bien réel.
- ▶ On continuera de lutter contre ce problème mondial par une approche coordonnée ciblant ces délinquants.

DRAFT

CONCLUSION

Les groupes de criminels organisés ont encore des répercussions sur la province du Nouveau-Brunswick et ils continueront d'en avoir tant et aussi longtemps qu'ils y trouveront leur compte, notamment des profits, une meilleure acceptation par leurs pairs et la possibilité de se livrer à leurs activités. Le genre d'activité criminelle évoluera et s'adaptera tandis que la police continuera à lutter et à faire respecter la loi. Les nouvelles technologies ne feront que compliquer la tâche des organismes d'application de la loi qui s'efforceront de déceler et d'enrayer l'activité criminelle.

Les groupes du crime organisé de l'extérieur de la province ont également une influence sur les activités qui se déroulent au Nouveau-Brunswick et ces conséquences sont parfois plus importantes que les répercussions des individus qui sont actifs dans la province. Par conséquent, les organismes d'application de la loi établissent continuellement des réseaux avec les services de police du Canada et du monde entier afin de travailler ensemble et d'adopter une approche proactive.

Cette dernière année, les services de police se sont concentrés sur l'intégration et le partage et ils sont à créer des groupes du renseignement intégré aux quatre coins de la province. La section du renseignement intégré de Fundy ou « Fundy Integrated Intelligence Unit » (FIIU) a été établie à Saint John en avril 2004 et la section du renseignement intégré du Nord-Est ou « North East Integrated Intelligence Unit » (NEIIU), située à Bathurst, a commencé ses activités en juin 2005. Trois autres sections seront disséminées de façon stratégique dans la province. Les sections seront de tailles diverses et situées à des endroits différents. Elles seront composées de représentants de différents organismes comme les services de police municipaux, l'Agence des services frontaliers du Canada, la GRC, l'Agence du revenu du Canada, le Service correctionnel du Canada et le ministère de la Sécurité publique, pour n'en nommer que quelques-uns.

Ces sections ont pour mandat de recueillir, d'évaluer, de rassembler, d'analyser et de diffuser des renseignements criminels dans un domaine de compétence et de cerner les menaces potentielles à ce domaine. Elles s'affaireront à concevoir des trousseaux de renseignements particuliers afin de soutenir chaque organisme ou unité partenaire. Les sections fourniront des renseignements conformément aux priorités du SCRC ou du SRCNB et contribueront de façon importante au maintien de l'ordre axé sur les renseignements.

Jumelée à une sensibilisation et à une vigilance accrues du public et à une volonté de signaler les activités criminelles aux organismes d'application de la loi, l'intégration joue un rôle de premier plan dans la lutte efficace contre le crime organisé.

Le présent rapport donne une vue d'ensemble du crime organisé et des crimes graves au Nouveau-Brunswick. Il a pour objectif d'accroître la sensibilisation et de souligner la nécessité d'une collaboration permanente entre les citoyens, leurs collectivités, la police et le gouvernement, pour enrayer l'impact du crime organisé dans notre province.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou si vous avez des questions sur le présent document, veuillez communiquer avec le Service de renseignements criminels Nouveau-Brunswick au (506) 452-2455 ou au 1 800 361-6622.

ÉVALUATION

Le Service de renseignements criminels Nouveau-Brunswick aimerait avoir vos impressions sur ses produits afin de toujours améliorer la qualité de ses renseignements et de ses partenariats avec ses organismes membres. Veuillez remplir et retourner ce formulaire d'évaluation d'ici 30 jours. Vos commentaires et suggestions permettront d'effectuer une meilleure évaluation.

- Dans quelle mesure l'évaluation stratégique 2005 de la menace du crime organisé et des crimes graves au Nouveau-Brunswick s'est-elle avérée utile pour chacun des critères ci-dessous?
- | | | | | | |
|-------------------------------------|---------|---|---|---|------------|
| ► Renseignements stratégiques | Inutile | 1 | 2 | 3 | Très utile |
| ► Perspective provinciale | Inutile | 1 | 2 | 3 | Très utile |
| ► Étendue des activités criminelles | Inutile | 1 | 2 | 3 | Très utile |
| ► Tendances émergentes | Inutile | 1 | 2 | 3 | Très utile |
| ► Prévisions | Inutile | 1 | 2 | 3 | Très utile |
| ► Autres groupes du CO | Inutile | 1 | 2 | 3 | Très utile |
- Dans quelle mesure cette évaluation apporte-t-elle de nouvelles connaissances ou améliore-t-elle les connaissances des activités du crime organisé au Nouveau-Brunswick?
- | | | | | |
|-------------|---|---|---|-------------|
| Pas du tout | 1 | 2 | 3 | Tout à fait |
|-------------|---|---|---|-------------|
- Quelle est votre évaluation générale de la qualité de l'évaluation stratégique 2005 de la menace du crime organisé et des crimes graves au Nouveau-Brunswick?
- | | | | | |
|----------------|---|---|---|--------------------|
| Pièrre qualité | 1 | 2 | 3 | Excellente qualité |
|----------------|---|---|---|--------------------|
- Comment le SRCNB pourrait-il améliorer les produits de renseignement stratégique à venir?

Veuillez remplir la case d'identification et retourner ce formulaire par la poste ou par télécopieur au :
Directeur, Service de renseignements criminels Nouveau-Brunswick
1445, rue Regent, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Z8
Télec. : (506) 451-6065

Nom :
Organisme :
Courriel :

BIBLIOGRAPHIE

1. *THE FREDERICTON DAILY GLEANER*. « Teens Charged with Uttering Threats Given More Time to Enter Pleas », (2005-05-21).
2. PHONE BUSTERS : LE CENTRE D'APPEL ANTI-FRAUDE DU CANADA.
3. GROUPE DE TRAVAIL BINATIONAL SUR LES FRAUDES TRANSFRONTALIÈRES PAR MARKETING DE MASSE (2004). « Le vol d'identité » [En ligne], www.psepc-sppcc.gc.ca.
4. *TELEGRAPH JOURNAL*. « Two Major Busts Pushed Pot Seizures in 2004 Above Last Year's Figures » (2004-12-29).
5. GROUPE DE LA LUTTE ANTIDROGUE/DE L'INTÉGRITÉ DES FRONTIÈRES, DIVISION J, GENDARMERIE ROYALE DU CANADA.
6. SERVICE ONTARIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS. « Green Tide Indoor Marijuana Cultivation and its Impact on Ontario » (2003).
7. SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS. « Rapport annuel 2003 sur le crime organisé au Canada » (2003).
8. *THE OTTAWA SUN*. « Federal Jails Hit By Gang Mentality » (2005-02-05).
9. *THE CANADIAN PRESS*. « Children Being Recruited for Montreal Gangs, Cop Tells Sentencing Hearing » (2005-04-20).
10. *TELEGRAPH JOURNAL*. « Police Help Break Car Theft Ring » (2004-04-19).
11. *THE FREDERICTON DAILY GLEANER*. « Police Break Up Theft Ring » (2004-11-13).
12. *TELEGRAPH JOURNAL*. « In the Courts: Man Faces 25 Charges after Raids » (2004-11-13).
13. Information reçue par la GRC et les forces policières municipales selon un certain nombre de vols signalés par rapport aux récupérations.
14. Agence des services frontaliers du Canada.
15. PORT DE SAINT JOHN. [En ligne], [www.sjort.com].
16. STATISTIQUE CANADA. *Infractions sexuelles*, Le Quotidien [En ligne], [www.statscan.ca] (2003-07-25).

17. ÉQUIPE DE LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ ET L'EXPLOITATION DES ENFANTS, Division J, Gendarmerie royale du Canada.

18. *THE CHRONICLE-HERALD*. « RCMP Offer Internet Safety Tips » (2004-11-27).

19. *THE OTTAWA CITIZEN*. « Organized Crime Sees Big Money in Child Porn » (2004-12-16).

20. *THE OTTAWA CITIZEN*. « Low Age of Consent Make Canada a “Target” for Internet Predators » (2005-05-10).

21. CBC NEWS. « American Man Cleared of Sex Charges » (2004-04-19).

DRAFT